U-4462

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~ O (1) ~~Libre confessionnel~~
X (1) Provincial et communal O (1) ~~Libre non confessionnel~~
Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO Date et signature : 02/04/09
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation :

Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres

CODE DE L'U.F . 20 30 00 U11 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de page

5. Classement de l'unité de formation :
O Enseignement secondaire de : X transition O qualification
du degré : X inférieur O supérieur

O ~~Enseignement supérieur de type court~~ O ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O ~~oui~~ **X** non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 4 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 20 30 00 U11 C1	Code du domaine de formation : 205

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 160 périodes

1. Dénomination du (des) cours	**Classement du(des) cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Théorie permis de conduire	**CT**	B	**100**
Pratique des manoeuvres	**PP**	L	**40**
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	**20**
		Total des périodes	**160**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

Date : 30-06-08 Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME

François - Gerard STOLZ
Directeur général adjoint

Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'obtention du permis de conduire voiture ;
- d'interpréter (et de compléter le cas échéant) les documents de bord d'une voiture automobile ;
- de citer et d'effectuer les différents contrôles de base et préalables à l'utilisation d'un véhicule ;
- d'effectuer des travaux de maintenance de base ;
- d'effectuer les manœuvres principales liées à la bonne utilisation d'un véhicule.

Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

- D'effectuer par calcul mental et par calcul écrit des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres entiers naturels.
- D'effectuer des calculs de pourcentages ;
- De résoudre des problèmes faisant appel aux unités de longueur du système métrique et aux notions de vitesse. ;

En français,

- de lire et comprendre un message simple lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  -lire couramment,
  -répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites,
  -consulter des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières.
- de produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, …

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

CEB

Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

- pour les exercices relatifs à la théorie du permis de conduire les étudiants disposeront chacun d'un PC et d'un logiciel spécialisé;
- pour la pratique des manœuvres, le groupe sera subdivisé en exécutant et observateurs ;

Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.

4. PROGRAMME DU COURS

Les étudiants seront capables, dans le cadre de la théorie du code de la route :

- de citer les règles à respecter en ce qui concerne :
  - les catégories d'usagers soumis à la législation routière,
  - les lieux où s'applique la législation routière,
  - les personnes habilitées à faire respecter la législation routière,

- de citer :
  - les différentes infractions ainsi que les catégories auxquelles elles appartiennent,
  - les différentes sanctions encourues ;,

- de citer dans le cadre de la signalisation routière la signification ainsi que la hiérarchie qui règle :
  - les signaux lumineux,
  - les signaux routiers,
  - les marques routières,
  - les injonctions des agents qualifiés,
  - les règles de priorités,

- de citer en tant que conducteur :
  - les qualités requises pour l'obtention d'un permis de conduire,
  - les responsabilités qui lui sont attribuées,
  - les règles relatives à la conduite avec des passagers,
  - les règles et implications de la conduite sous influence (alcool,...),
  - les documents à présenter lors d'un contrôle,

- de préciser, pour un véhicule ordinaire:

- le principe général de fonctionnement du moteur à quatre temps et de la transmission du couple moteur aux roues,
- les techniques de ralentissement et d'arrêt du véhicule,
- la maîtrise des commandes du véhicule,
- la classification des véhicules,
- les dispositions en matière de chargement,
- les différents accessoires obligatoires et conseillés,
- les moyens de communication avec d'autres usagers,
- les règles relatives aux trains de véhicules,
- la législation en matière de pneumatiques,
- les différents points à surveiller avant l'utilisation d'un véhicule,
- les règles à respecter et conseils en matière de préservation de l'environnement,

- de préciser les règles relatives à la place de l'usager sur la voie publique .

- de citer et d'analyser en matière de vitesse du véhicule :
  - les effets de la vitesse sur le conducteur,
  - les effets de la vitesse sur le véhicule,
  - l'adaptation permanente de la vitesse du véhicule en fonction des conditions de circulation,
  - les limitations de vitesse chiffrées,

- de citer et justifier les manœuvres nécessaires et les règles à respecter en matière de :
  - changement de direction,
  - croisement,
  - dépassement…,

- d'énumérer les règles à respecter lors de l'abord de lieux particuliers :
  - carrefour,
  - rond-point,
  - place,
  - passage à niveau,
  - tunnel,
  - autoroute,
  - route pour automobile…,

- de citer les règles relatives à l'arrêt et au stationnement,

- de préciser les comportements à adopter vis-à-vis d'usagers faibles :
  - piétons,
  - deux roues,
  - groupes divers…,

- d'énumérer les conditions d'utilisation des feux :
  - feux de croisement et de route,
  - feux de brouillard,
  - feux de détresse,
  - feux de spéciaux…,

- de préciser les comportements à adopter vis-à-vis des véhicules privilégiés :
  - véhicules prioritaires,
  - transports en commun,
  - transports scolaires…,

- de préciser les comportements à adopter en cas :
  - de panne,
  - d'accident avec dégâts matériels,
  - d'accident avec dégâts corporels,
  - délit de fuite…,

- d'énoncer et justifier les règles de conduite défensive, préventive et économique,
- de préciser les comportements à adopter dans certaines situations particulières :
  - pneu dégonflé,
  - pilotage sans visibilité
  - blocage de l'accélérateur,
  - freins sans réponse,
  - amorce de dérapage,
  - extinction des feux,
  - risque de collision frontale,
  - véhicule sous eau …

- de citer les différents documents obligatoires à bord d'un véhicule et de vérifier leur validité,
- de détailler un certificat de visite du contrôle technique, un contrat de vente et de garantie d'un véhicule d'occasion,
- de citer la procédure à suivre lors de l'immatriculation d'un véhicule neuf et d'occasion,
- d'utiliser un manuel d'utilisateur,
- d'interpréter et de remplir un constat d'accident.
- de détailler la procédure à suivre, les précautions à prendre et d'effectuer :
  - le remplacement d'une roue,
  - le contrôle de l'éclairage et le remplacement d'une ampoule,
  - le remplacement d'un balai d'essuie-glace,
  - la mise en route avec câbles auxiliaires,
  - un remorquage sur courte distance,
  - la vérification et la mise à niveau : - du circuit de refroidissement,

- des circuits de lubrification,
- liquide de lave-glace (et phares),
- électrolyte de batterie....

Les étudiants seront capables en matière de manœuvres et de conduite du véhicule :

- procéder aux contrôles préalables nécessaires au bon fonctionnement du véhicule,
- d'effectuer une manœuvre de stationnement en créneau entre deux véhicules,
- d'effectuer une marche-arrière dans un couloir étroit,
- d'effectuer un demi-tour sur la chaussée,
- de se garer dans un garage étroit et d'en sortir.

Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

- de respecter les règles du code de la route à partir d'un logiciel dédicacé à la préparation au permis de conduire théorique,
- de vérifier les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules,
- d'identifier et contrôler les éléments mécaniques liés à la sécurité du véhicule,
- d'assurer la maintenance du véhicule (niveaux, carburant et pression des pneus),
- d'effectuer les contrôles préalables prévus pour l'examen pratique,
- d'effectuer des manœuvres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le respect du temps imparti,
- la maîtrise de soi et des techniques utilisées,
- la pertinence des gestes posés,
- du souci de prévention des risques,

Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 06 Jul 2009
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4462

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : PREPARATION POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE ET PRATIQUE DES MANOEUVRES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 203000U11C1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

François - Gerard STOLZ
Directeur général adjoint

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)